

# CCI : baisse drastique des ressources en vue

S'exprimant à l'Assemblée Nationale, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, a confirmé une baisse de 400 millions d'euros du budget des Chambres des commerce et d'industrie (CCI) d'ici 2022.

Les ressources des CCI ont été divisées par 4 en cinq ans

Le coup de rabot, qui angoisse les Chambres des commerce et d'industrie (CCI), se poursuivra : leurs ressources seront amputées de 400 millions d'euros d'ici 2022. Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, l'a confirmé le 10 juillet 2018 lors de la session des Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.

Selon la députée Stella Dupont, qui lui a posé une question sur l'avenir économique des CCI, le produit de la taxe pour frais de chambre (TFC) (dont s'acquittent essentiellement les grandes entreprises et qui sert à financer les CCI) s'élèvera à seulement 375 millions d'euros en 2018, contre 1,4 milliards d'euros en 2013. Sur la seule année 2018, le coup de rabot représente 150 millions d'euros.

Les CCI se concentreront sur leurs missions premières

S'exprimant devant l'Assemblée nationale, Bruno Le Maire a également annoncé « une véritable transformation en profondeur » du réseau des CCI territoriales, qui serait désormais piloté par CCI France. Les missions non essentielles des CCI leur seront amputées, pour ne garder que l'appui aux entreprises (aide à la création d'entreprise notamment), le financement des écoles de commerce et la représentation des entreprises.

Dans leur rapport, Stella Dupont et Valérie Oppelt, co-rapporteuses de la Mission d'information commune (Commission des Affaires économiques / Commission des Finances) sur les Chambres de Commerce et d'Industrie, recommandaient précisément d'enlever aux CCI la mission formation (hors grandes écoles) puisque cette mission « relève très largement du champ concurrentiel », et de concentrer les ressources des CCI sur deux missions prioritaires : l'appui aux entreprises et la représentation des entreprises.